

# RELAIS MARATHON ET MARATHON SBAA

## Règlement officiel



### 1- L'ORGANISATION :

La Société Armor Sports Nature, organise le Relais Marathon SBAA, en partenariat avec SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMERATION le dimanche 19 Avril 2020.

### 2- ACCEPTATION DU REGLEMENT ET DE L'ETHIQUE DE LA COURSE

Participer aux épreuves du Marathon, implique les participants à l'acceptation, sans réserve, du présent règlement et le respect de toutes les consignes qui en découlent.

### 3- L' EPREUVE :

Le Relais Marathon SBAA et Marathon est un événement qui propose une épreuve de pleine nature, empruntant des sentiers, de neuf communes de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

Le parcours se déroule en individuel, ou par équipe de deux en relais sur deux étapes, à allure libre.

#### Le Relais Marathon SBAA en relais à deux:

- En semi- autonomie.
- Départ du Lantic parc aventure, relais du deuxième coureur sur le port de Binic, et arrivée au Lycée de Saint-Illan à Languieux.
- Limité à 130 équipes soit 260 coureurs.

Relais Marathon SBAA	Distance km	D+ en m	heure de départ
Coureur 1: Lantic - Port de Binic	24,5	250	9h00
Coureur 2: Port de Binic– Languieux	24	350	Relais libre jusqu'à 12h30 (barrière horaire)
Total	48,5 km	600 m	

#### Le Marathon SBAA en individuel:

- En semi- autonomie.
- Départ de Lantic parc aventure, et arrivée au Lycée de Saint-Illan à Languieux.
- Limité à 120 coureurs.

Marathon SBAA	Distance km	D+ en m	Horaires
Lantic-Languieux	48,5 km	600 m	Départ 9h00 Barrières horaire : 12h30 à Binic

### 4 - S'INSCRIRE :

a) Les courses sont ouvertes à toutes personnes, homme ou femme, ayant 20 ans ou plus l'année de l'épreuve (né en 2000 ou avant ,catégories espoirs à vétérans), licenciées ou non.

Pour valider son inscription, chaque coureur doit :

- Fournir un certificat médical spécifique, avec la mention « apte à la pratique de la course à pied en compétition » datant de moins d'un an de la date de l'épreuve . Il doit être déposé sur le site d'inscription avant le 15 avril 2020.

A défaut de réception du certificat médical à cette date, l'inscription sera annulée sans remboursement.

- Ou fournir une copie de licence FFA, Pass'Running, licence FFTRI, avec mention athlétisme pour les FSGT, UFOLEP, FSCF.
- Remplir, à l'inscription, une déclaration sur l'honneur d'acceptation du présent règlement, via le formulaire en ligne disponible sur le site internet .  
Aucun dossard ne sera attribué en l'absence du certificat médical, de copie licence ou de la déclaration sur l'honneur .

b Les formulaires d'inscription ainsi que la déclaration d'honneur, sont à remplir sur le site d'IKINOA.com.

d) La date limite des inscriptions est le 15 Avril 2020, pas d'inscription possible sur place. Le nombre de participants est limité à 130 équipes de deux pour le Relais Maratrail SBAA et 120 en individuel.

## **5-FRAIS D'INSCRIPTION**

Inscription par internet sur Ikinoa.com à partir du 14 Octobre 2019 et paiement sécurisé par carte bancaire.

Droits d'engagement :

Pour le Relais Maratrail SBAA :

- 26€ pour l'équipe soit 13€ par personne jusqu'au 15/04/2020 date limite d'inscription.

Pour le Maratrail SBAA en individuel :

- 20€ par personne jusqu'au 15/04/2020 date limite d'inscription.  
Les droits d'inscriptions comprennent 4 ravitaillements en milieu et fin d'étape, une séance de massages de récupération, et d'un lot pour chaque participant.  
Les repas festif d'après course du Dimanche, sont à prendre en option. (12€ /pers)

## **6 - ENGAGEMENT DES COUREURS :**

Participer aux épreuves du Maratrail implique :

- Se préparer pour être prêt à affronter la longueur et la spécificité des épreuves.
- Savoir se gérer en semi-autonomie sans l'aide de l'organisation.
- De respecter l'environnement tout au long de la course.
- De respecter les membres de l'organisation et tous les bénévoles.
- D'informer et sensibiliser ses accompagnants sur le respect des lieux, des personnes et du règlement de la course.
- A porter secours à tout participant constaté en danger.
- A respecter le code de la route. ATTENTION, les coureurs ne sont pas prioritaires en dehors des passages piétons.

## 7 - RAVITAILLEMENT ET AUTONOMIE :

La course en semi-autonomie est la règle sur l'épreuve du Relais Maratrail.

Cela signifie que chaque coureur se doit d'être autonome sur chaque étape sans aide extérieure en dehors des points de ravitaillements et d'arrivée.

Il y a 4 ravitaillements, au 12,4 km au 24,5 km au 37,5km et à l'arrivée.

Cela implique d'avoir le nécessaire en alimentaire, mais aussi l'équipement vestimentaire adéquat.

Dès lors, les règles suivantes s'appliquent :

- Le coureur doit veiller à disposer, à chaque départ la quantité de boissons et d'aliments qui lui est nécessaire pour rallier chaque ravitaillement.
- Aucune assistance personnelle n'est permise, en aucun point du parcours. Il est interdit de se faire accompagner ou d'accepter d'être accompagné pendant tout ou partie de la course par une personne non inscrite, hors des zones de ravitaillements prévues par l'organisation et clairement signalées.

## 8- EQUIPEMENT :

Pour des raisons visant à assurer sa sécurité et le bon déroulement de chaque épreuve, chaque participant doit avoir à sa disposition un minimum vital.

En particulier, il ne faut pas choisir les vêtements les plus légers possibles afin de gagner quelques grammes, mais préférer des vêtements qui permettent réellement une bonne protection contre le froid, le vent et la pluie, et donc une meilleure sécurité et de meilleures performances.

### Matériel obligatoire :

Kit de base

- Sac destiné à transporter le matériel et son alimentation pendant la course.
- Des chaussures de trail suffisamment solides et cramponnées, adaptées pour passer dans l'eau, la boue, des pierriers, mais aussi des passages goudronnés.
- Téléphone mobile : Le coureur doit être joignable à tout moment avant, pendant et après la course.(mettre dans son répertoire les n°sécurité de l'organisation, ne pas masquer son numéro, batterie chargée). Garder son téléphone allumé, le mode avion est interdit et susceptible d'être pénalisé.
- Gobelet personnel, aucun gobelet ne sera fourni sur les zones de ravitaillement ni de fin d'étape, afin d'éviter de polluer la nature de matériaux plastique. L'organisation fournira un gobelet réutilisable.
- Réserve d'eau minimum 1 litre, et réserve alimentaire adaptée.
- Couverture de survie de 1,40m x 2m minimum
- Sifflet.
- Veste avec capuche permettant de supporter le mauvais temps.
- Casquette ou bandana ou Buff®

### Autre matériel conseillé (liste non exhaustive)

- Vêtements chauds de rechange en cas de temps froid et pluvieux ou en cas de blessure.
- Vaseline ou crème anti-échauffement.
- Pansements anti-ampoules.
- Une somme minimum de 20 € (afin de pallier les imprévus).
- Montre GPS avec la trace du parcours en format GPX.

- Couteau ou ciseaux permettant de découper la bande élastique adhésive
- Nécessaire de couture.
- Des lunettes de soleil

Les bâtons ne sont pas autorisés .

## 9- ENVIRONNEMENT :

En s'inscrivant au Relais SBAA Maratrail, les participants s'engagent à respecter l'environnement et les espaces naturels traversés.

En particulier :

- Interdiction formelle de jeter ses déchets sur le parcours. Des poubelles sont à disposition sur chaque poste de ravitaillement et doivent impérativement être utilisées.
- Obligation de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés, sans couper. En effet, couper un sentier provoque une dégradation du site traversé.
- Aucun gobelet ne sera distribué sur les points d'eau et les ravitaillements. Ceci afin de réduire la consommation de plastique des coureurs .Vous devez donc prendre vos propres gobelets ou ceux fournis par l'organisation si vous souhaitez boire sur les ravitaillements.

## 10 - ORGANISATION GLOBALE :

a) Remises des dossards :

Elles auront lieux :

- Au magasin Endurance Shop de Trégueux: Le jeudi 16 et vendredi 17 Avril de 17h00 à 19h00 et le samedi 18 matin de 10h00 à 12h00.
- Au Lantic Parc aventure, rue des étangs 22410 à Lantic :Le Dimanche 19 Avril de 7h30 à 8h30.

Chaque dossard est remis individuellement à chaque coureur sur présentation :

- D'une pièce d'identité avec photo

Le dossard doit être porté sur la poitrine ou le ventre et doit être visible en permanence et en totalité pendant toute la course.

Chaque équipe reçoit avec ses dossards :

- 1 sac identifié par son numéro d'équipe.
- 1 lot pour chaque concurrent.
- 1 consigne de course

La consigne de course spécifie, le parcours des étapes avec le point de ravitaillement , les horaires, les kilométrages, le dénivelé, les contacts en cas d'urgence, les itinéraires d'accès des points de départ et d'arrivée.

- 1 balise Tibib :

**ATTENTION : Cette balise est nominative, elle est un élément précieux de sécurité, de classement intermédiaire et final.**

Elle doit être dans une poche du coureur, et pas en contact de source électrique ou humide. (L'idéal est dans une poche avant).

C'est elle qui sera donnée pour relais entre les deux coureurs au port de Binic.

La balise devra être restituée en fin de course, ou en cas d'abandon, la perte sera facturée 50€.

b) Départ :

Le départ se fera groupé à Lantic à 9h00, et au relais à Binic au fur et à mesure des arrivées du 1<sup>er</sup> coureur.

c) Ravitaillement :

L'organisation assure la présence de ravitaillement solide et liquide au 12,4 km au 24,5 km au 37,5km et à l'arrivée.

Les postes de ravitaillement d'étape sont approvisionnés en boissons et nourritures à consommer sur place.

L'organisation fournit de l'eau plate pour le remplissage des poches à eau, et les gobelets individuels obligatoires.

Le coureur doit veiller à disposer, au départ de chaque poste de ravitaillement d'étape, de la quantité de boisson et d'aliments qui lui est nécessaire.

Seuls les coureurs porteurs d'un dossard visible ont accès aux postes de ravitaillement.

d) Poste de contrôle :

Grâce à la balise TIBIB, un contrôle est effectué à l'arrivée, aux postes intermédiaires de ravitaillement, et certains postes de signaleurs.

e) Tracé du parcours -Balisage :

Les coureurs auront le tracé du parcours, ainsi que la trace GPX téléchargeable sur le site internet de l'organisation.

Le balisage est effectué par un minimum de points de peinture temporaire rose sur le tracé, et par des flèches au sol aux intersections.

f) Ralliement du départ et des relais :

Pour les individuels, il y a possibilité de navettes au départ de Saint-Illan à : 7h00 ou 8h00.

Pour les coureurs en relais, après le départ de la première étape du 1<sup>er</sup> concurrent, le 2<sup>ème</sup> concurrent va rejoindre le départ de son étape à Binic par ses propres moyens. Il déposera son sac identifié auprès de l'organisation au poste de consigne, pour que le 1<sup>er</sup> concurrent le récupère et rejoigne l'arrivée avec son véhicule.

g) Temps maximum :

Les barrières horaires fixées sont :

- Au relais au port de Pordic à 12h30 soit 3h30' de course (7km/h). Au delà de cette limite, le relayeur 2 ne pourra alors pas prendre le départ.
- A l'arrivée au Lycée de Saint-Illan à 16h00 soit 7h00 de course (7km/h).
- Chaque cas sera conjointement examiné entre les coureurs et l'organisation, qui reste décisionnaire prioritaire en cas de litige.

h) Secours et assistance médicale :

Des postes de secours de la Sécurité Civile sont implantés en divers points des parcours.

Ces postes sont en liaison radio ou téléphonique avec le PC Secours de la course.

Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'organisation ou moyens publics.  
Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours :

- En se présentant à un poste de secours
- En appelant le PC course
- En demandant à un autre coureur de prévenir les secours

Chaque coureur doit porter assistance à toute personne en danger et prévenir les secours.

En cas d'impossibilité de joindre le PC course et uniquement en cas d'urgence absolue, vous pouvez appeler directement les organismes de secours (plus particulièrement si vous vous trouvez dans une zone où seuls les appels d'urgence sont possibles).

N'oubliez pas que des aléas de toute sorte, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu. Votre sécurité dépendra alors de la qualité de ce que vous avez mis dans votre sac.

L'ensemble du personnel médical, paramédical, secouriste ainsi que toute personne désignée par la direction de course sont habilités :

- A mettre hors course tout concurrent jugé inapte à continuer l'épreuve.
- A obliger tout concurrent à utiliser tout élément du matériel obligatoire.
- A faire évacuer par tout moyen les coureurs qu'ils jugeront en danger.
- A orienter les patients vers la structure de soins la plus adaptée.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Chaque coureur doit rester sur le chemin balisé.

Tout coureur qui s'éloigne volontairement du chemin balisé n'est plus sous la responsabilité de l'organisation.

#### i) Abandon :

Sauf blessure, un coureur ne doit pas abandonner ailleurs que sur un poste de ravitaillement au 12,5km au 24,5km ou au 37,5km. Il doit alors signaler son abandon au PC Course. Le rapatriement se fera par l'organisation uniquement après remise de la balise à l'organisation.

Le coureur conserve son dossard car c'est son laissez-passer pour accéder aux douches, repas etc..

#### j) Arrivée :

L'arrivée finale se fera au Lycée Saint-Illan à Langueux.

Un repas festif Breton d'après course sera servi au Lycée de Saint-Illan pour ceux qui ont réservé.

#### k) Douches- massages :

Il est possible de prendre une douche chaude, après l'arrivée finale et de bénéficier de massage par une école de kiné.

L'accès aux douches à l'arrivée est limité strictement aux coureurs.

Le dossard est le laissez-passer nécessaire pour accéder aux douches.

L'accès aux douches est limité strictement aux coureurs pieds nus.

#### l) Récompenses :

Pour chaque course, un classement général homme et femme est établi.

- Individuel : Les 3 premiers du classement général, et les 3 premières féminines, reçoivent un lot.

- Equipes de deux : Les 3 premières équipes du classement général, et les 3 premières équipes féminines, ainsi que les 3 premières équipes mixte reçoivent un trophée et un lot.

#### m) Pénalisation- disqualification :

Des commissaires de course présents sur le parcours, et les chefs de poste des différents points de contrôle et de ravitaillement, sont habilités à faire respecter le règlement et à appliquer immédiatement une pénalité en cas de non-respect ou la disqualification si cela s'avère nécessaire .

#### n) Conditions exceptionnelles :

Si les circonstances l'exigent, l'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment les parcours, les horaires de départ, les barrières horaires, la position des ravitaillements et des postes de secours, et tout autre aspect lié au bon déroulement des épreuves.

En cas de force majeure, de conditions climatiques trop défavorables ou de toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de :

- différer le départ de quelques heures au maximum
- modifier les barrières horaires
- annuler l'épreuve
- neutraliser l'épreuve ou arrêter l'épreuve en cours.

En cas d'annulation d'une épreuve, pour quelque raison que ce soit, décidé avant la date du départ, un remboursement partiel des droits d'inscriptions sera effectué.

Le montant de ce remboursement sera fixé de façon à permettre à l'organisation de faire face à l'ensemble des frais irrécupérables engagés à la date de l'annulation.

Les valeurs non remboursées seront déductibles des droits d'inscriptions de l'année suivante.

En cas d'interruption de la course, pour quelque raison que ce soit, aucun remboursement d'inscription ne sera effectué.

#### o) Guide coureur :

Le présent règlement et les modalités du déroulement de la course sont téléchargeables sur le site internet.

A partir du mois de Février seront disponible, la trace GPX du circuit, les cartes du parcours et les informations pratiques.

### **9-CONTROLE ANTI-DOPAGE :**

Suivant la réglementation en vigueur,tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage avant, pendant ou à l'arrivée de l'épreuve.

En cas de refus ou d'abstention, le sportif sera sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage.

### **10- ASSURANCE :**

L'Organisation a souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve.

En s'inscrivant, chaque coureur le fait sous son entière responsabilité avec renonciation de tout recours contre les organisateurs en cas de défaillance ou d'accident lié :

- A l'état de santé du participant.
  - Au profil du parcours.
  - Au non respect du code la route .(Le coureur n'est pas prioritaire en dehors des passages piétons).
  - A des éléments extérieurs au tracé du circuit.( animaux, agressions, engins forestiers etc...)
  - Aux dommages et séquelles ultérieurs qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.
- Il est fortement conseillé à chaque concurrent de souscrire à une assurance individuelle accident.

Plusieurs organismes propose cela au choix du concurrent, et notamment auprès de la Fédération Française d'Athlétisme via la souscription d'un Pass'Running – Pass J'aime Courir ou d'une licence.

Le choix du moyen d'évacuation et du lieu d'hospitalisation relève de la seule décision de l'organisation.

Les frais résultant de l'emploi de moyens de secours ou d'évacuation exceptionnels seront supportés par la personne secourue. Il est du seul ressort du coureur de constituer et présenter un dossier à son assurance personnelle dans le délai imparti.

### **13- DROITS À L'IMAGE :**

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

Seule l'organisation peut transmettre ce droit à l'image à tout média, via une accréditation ou une licence adaptée. Toute communication sur l'évènement ou utilisation d'images de l'évènement devra se faire avec l'accord officiel de l'organisation.

### **PROTECTIONS DES DONNÉES PERSONNELLES :**

Selon la loi informatique et liberté du 6 août 1978 (loi française), et conformément au nouveau Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD UE 2016/679), tout concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant.

Les informations sont recueillies dans le cadre d'une inscription au relais Maratrail SBAA, pour les besoins de l'organisation, et notamment celui d'identifier individuellement chaque concurrent afin de lui communiquer avant, pendant ou après l'évènement toute information liée à sa participation.



L'intégralité des données du coureur est conservée pendant une durée de 10 ans, renouvelable à chaque inscription, correspondant à la durée légale de conservation du certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou de la course à pied en compétition, ou de la licence sportive. Au-delà de ces 10 ans, et sauf autorisation explicite du coureur, toutes les données sont supprimées exceptées nom, prénom, date de naissance, genre et nationalité pour maintenir les classements.

Tout coureur peut avoir accès aux données personnelles le concernant sur simple demande faite à l'organisation.

Tout demande de modification de données peut être effectuée par email à l'adresse suivante : [frenard@fren86.fr](mailto:frenard@fren86.fr)

Toute demande d'accès ou de modification des données personnelles sera traitée dans les plus brefs délais à compter de la réception de la demande, dans un délai maxi d'1 mois.

#### CNIL

Selon la loi informatique et liberté du 6 août 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification sur toutes les informations vous concernant.

Ces informations sont utilisées uniquement à l'intérieur de l'organisation et concernent des données techniques telles que votre e-mail.

L'organisation n'utilise en aucun cas vos données à d'autres fins. Conformément à la loi, chaque coureur dispose d'un droit d'accès et de rectification le concernant.

Pour ce faire, veuillez nous envoyer un mail mentionnant votre nom, prénom et numéro de dossard.